

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, mardi le 26 juin 2018 à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gilles Garon

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet  
Madame Phoebe Sirois  
Monsieur Rémi Dumont  
Monsieur Denis Blais  
Madame Annette Rousseau  
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles Garon, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis spécial, dont copie demeurera aux archives de la municipalité.

---

18-06-207

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par monsieur Denis Blais,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gilles Garon, Maire.

**ADOPTÉ**

---

18-06-208

---

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC ET LES POMPIERS DE LA BRIGADE INCENDIE**

---

**ATTENDU QUE** l'entente relatives aux conditions de travail des pompiers des deux casernes (numéros 35 et 36), est venue à échéance le 31 décembre 2017 et il y a lieu de procéder à son renouvellement;

**ATTENDU QUE** les deux parties se sont rencontrées afin de négocier les modalités de renouvellement de cette entente;

**ATTENDU QUE** ladite entente sera d'une durée de sept (7) ans et prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Élisabeth Cloutier,  
appuyé par monsieur Denis Blais,  
et résolu unanimement:

**QUE** M. Gilles Garon, maire, ou en son absence le maire suppléant, et Mme Chantal-Karen Caron, directrice générale, ou en son absence la directrice des finances, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, ladite entente de travail à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉ**

18-06-209

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'assemblée terminée :

Il est proposé par madame Annette Rousseau,  
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, GILLES GARON, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE  
PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS  
CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

**Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.  
Directrice générale**

**Gilles Garon  
Maire**

